

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

20/06/19

Dossier complet le :

03/07/19

N° d'enregistrement :

F01119P0137

1. Intitulé du projet

Travaux de restauration de la rigole de Favreuse

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SYB

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Francisque VIGOUROUX

RCS / SIRET

2 5 9 | 1 0 0 | 9 3 1 | 0 0 0 4 9

Forme juridique

EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
10. Canalisation et régularisation des cours d'eau	Modification du profil en travers : 410 m "cas par cas" Modification du profil en long du lit mineur : 1 658 m "cas par cas" Frayères à Batraciens menacées : 2 000 m ² "cas par cas"
25 : Extraction de minéraux par dragage marin ou fluvial	curage de la rigole pour un volume de 395 m ³ . Un prélèvement montre une teneur en Pb > au seuil S1 Rubrique de la Loi sur l'Eau : 3120 (A) ; 3150 (A) ; 3210

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à :

- désencombrer le lit mineur de la rigole dans les parties encombrées des tronçons 2 et 3 (débroussaillage et élagage);
- aménager une zone de stockage à l'aval du tronçon n°2, dans l'emprise foncière de la rigole, pour limiter le débit de rejet de la rigole de Favreuse vers le réseau EP de la RN 118 et donc la vallée de la Bièvre à l'aval. Le débit de fuite a été défini en fonction des possibilités de stockage dans le tronçon de rigole en amont ;
- améliorer la fonctionnalité hydraulique du lit de la rigole sur les tronçons 3 et 4, en assurant une pente positive, afin de se rapprocher du fil d'eau historique. Ces travaux de curage léger du fond de la rigole qui ne concernent qu'une partie du linéaire des tronçons 3 et 4. Les petites contre-pentes de la rigole, qui ne gênent pas l'écoulement et sont favorables aux habitats humides et donc aux populations d'amphibiens et d'Odonates présentes sur le site, ne seront pas supprimées ;
- détruire le muret sur la berge droite de la petite portion canalisée de la rigole, afin de « renaturer » cette berge ;
- créer un ouvrage de délestage de la rigole de Favreuse vers le ru de Vauhallan, en amont immédiat du busage sous la RN118 et rehausser les points bas de la berge gauche afin d'éviter le débordement du tronçon. Le linéaire concerné est de 660 m réparti en sept secteurs.

4.2 Objectifs du projet

Objectifs :

1. Améliorer la fonctionnalité hydraulique de la rigole de Favreuse en rétablissant une pente positive.
2. Mieux maîtriser les ruissellements issus du plateau afin de protéger les vallées de l'Yvette et de la Bièvre contre les crues

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet prévoit des opérations d'égavage -débroussaillage de la ripisylve et une extraction modérée des sédiments déposés permettant de retrouver une pente hydraulique positive.

Ces travaux de curage ne seront effectués que ponctuellement sur les secteurs présentant une épaisseur de sédiments supérieure à 10-12 cm.

Afin d'améliorer la naturalité de la rigole, une portion canalisée sera partiellement renaturée par retrait du muret en rive droite et retalutage en pente plus douce.

En complément et afin de lutter contre les inondations, le projet comporte

- L'aménagement d'une zone de stockage au sein de la rigole associé à un ouvrage limitateur de débit visant à contrôler le débit de fuite vers le réseau EP de la N118 et donc de la vallée de la Bièvre à l'aval
- des opérations de rehaussement ponctuels de berge sur une hauteur de 30 cm maximum
- la mise en place d'un ouvrage de délestage par surverse vers le ru de Vauhallaan afin d'éviter le débordement de la rigole vers les riverains situés en contrebas. Cet ouvrage ne sera sollicité que pour les pluies supérieures à la pluie journalière décennale

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Après travaux,

L'installation d'un ouvrage de limitation des débits vers le réseau EP de la N118 permet de réduire le risque inondation en aval et améliore la mise en eau de la rigole située entre le Val d'Albian et la N118.

L'installation d'un ouvrage de délestage vers le ru de Vauhallaan associé à des rehaussement de berges ponctuels protège les propriétés riveraines, situées en rive gauche, en contrebas de la rigole.

la remise en lumière de la rigole favorisera l'installation des hélophytes. Les travaux ponctuels de curage, par suppression des hauts fonds, associés à des surcreusement ponctuels permettront de maintenir des zones longuement inondées, durant les périodes hivernales et printanières, favorables à la reproduction des amphibiens.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation au titre de loi sur l'eau : rubriques : 3.1.1.0 ; 3.1.2.0 ; 3.1.5.0 ; 3.2.1.0 ; 3.2.3.0

Autorisation au titre des sites classés

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Linéaire de rigole : Du val d'Albian à la N118 : 870 m De la N118 - (aire de service) au busage de la N118 : 4 610 m	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rigole de Favreuse en aval du quartier du Val d'Albian (commune de Saclay) jusqu'au busage de la N118.

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 48°45'09"38 Lat. 02°11'20"85

Point d'arrivée :

Long. 48°44'24"77 Lat. 02°11'01"21

Communes traversées :

Communes traversées : Bièvres, Igny, Vauhalla et Saclay

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site FR1112011 : Massif de Rambouillet et zones humides proches situé à 5,5 km à l'Ouest de la rigole
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le site classé de la Vallée de la Bièvre

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Volume de terres et de sédiments en déblais : 1 760 m3 réparti comme suit : curage de la rigole et approfondissement pour la restauration de frayères à batraciens : 460 m3 Aménagement d'une zone de stockage sur le tronçon amont : 600 m3 Renaturation de la berge canalisée : 700 m3
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les inventaires destinés à déterminer les enjeux ont porté sur la flore, les habitats, les batraciens, les insectes inféodés aux berges et aux milieux aquatiques (odonates, lépidoptères, orthoptères et mantoptères), Les modifications apportées au projet (mesures d'évitement) et les adaptations (mesures de réduction) permettent de garantir l'absence d'impacts résiduels significatifs.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Engins de travaux pendant la durée du chantier
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Engins de travaux pendant la durée du chantier

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Sans objet

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Sans objet

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Aujourd'hui, en périodes hivernale et printanière, la rigole conserve des zones en eau qui sont liées pour l'essentiel à la présence d'accumulation de sédiments dans le fond de la rigole, créant des micro-barrages favorables à la rétention des eau en amont. Ces dépression en eau accueillent les amphibiens en période de reproduction.

Le rétablissement d'une pente hydraulique positive, par retrait des accumulations de sédiments va diminuer la mise en eau de la rigole (en terme de hauteurs d'eau et de durée d'inondation).

Les mesures d'évitement et de réduction visent :

A préserver les populations d'amphibiens en effectuant les travaux hors périodes de reproduction et de croissance des larves

A rétablir des conditions propices à la fraie des batraciens par :

Maintien d'atterrissements mineurs permettant de préserver des zones de frayères en amont

Surcreusement du fond de la rigole visant à maintenir des dépressions en eau durant les périodes favorables à la fraie.

L'élaboration et le respect d'une charte "chantier vert" assure le maintien de l'intégrité écologique du site durant et après la phase travaux et limite les nuisances engendrées durant la phase chantier.

Enfin des mesures de décontamination et de lutte contre les espèces invasives réduisent les risques de propagation d'espèces végétales envahissantes et d'introduction d'agents pathogènes (agents responsables de la Chytridiomycoses notamment).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

Les enjeux faune, flore, habitats liés aux berges et au lit mineur ont été identifiés et cartographiés précisément par un protocole adapté. Les enjeux sur les espèces protégées sont évalués faible pour la mante religieuse et le conocéphale gracieux, évaluée LC en Ile de France et en expansion, et moyen pour la grenouille agile et le triton palmé (évalué LC en IDF).

La rigole présente pour les amphibiens un enjeu local en raison de l'enclavement du site et des possibilités de dispersion des populations faibles.

La démarche d'évitement et de réduction mise en oeuvre par le SYB, permet de résorber les impacts sur les espèces protégées et de maintenir la biodiversité du site sans avoir recours à la compensation.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Mai 2019 : Projet de restauration de la rigole de Favreuse - Dossier d'examen au cas par cas (105 pages)

9. Engagement et signature


Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Orsay

le, 18/06/2019

Signature

LE PRESIDENT DU SYB

F. VIGOUROUX

SYB
1 RUE JEAN-ROSTAND
PARC ORSAY UNIVERSITÉ
91 893 ORSAY CEDEX
☎ FAX 0160146151 SYB@S-Y-B.FR

Annexe 2 : Localisation

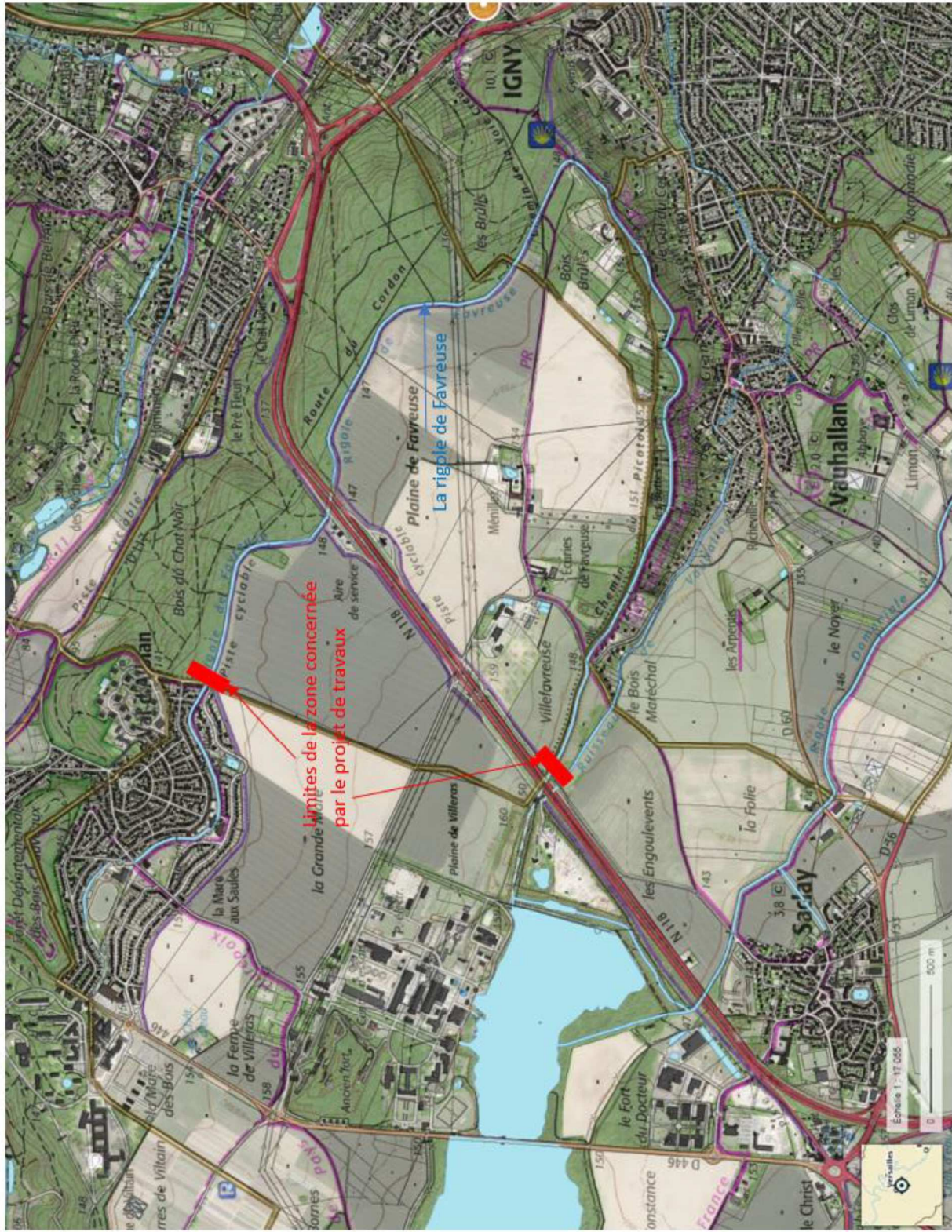


Figure 1 : Localisation du projet : Les travaux de restauration projetés concernent les portions de la rigole de Favreuse situés entre le quartier du Val d'Albion à Sarcelles exclu et le busage de la rigole sous la RN118 exclu

Commune	Propriétaire	Numéro de parcelle
Bièvres	SYB	OK6 OI22 OI23
Vauhallan	SYB	AB20 AB65 AC27 AC105 AD4 AD8
Igny	SYB	AM305 AM50 AM261
Saclay	Commune de Saclay	ZY24 ZY107

-Tableau 1 : Parcelles concernées par le projet de restauration de la rigole de Saint-Aubin

Annexe 3-1 : Photographies des différents paysages de la rigole de Favreuse

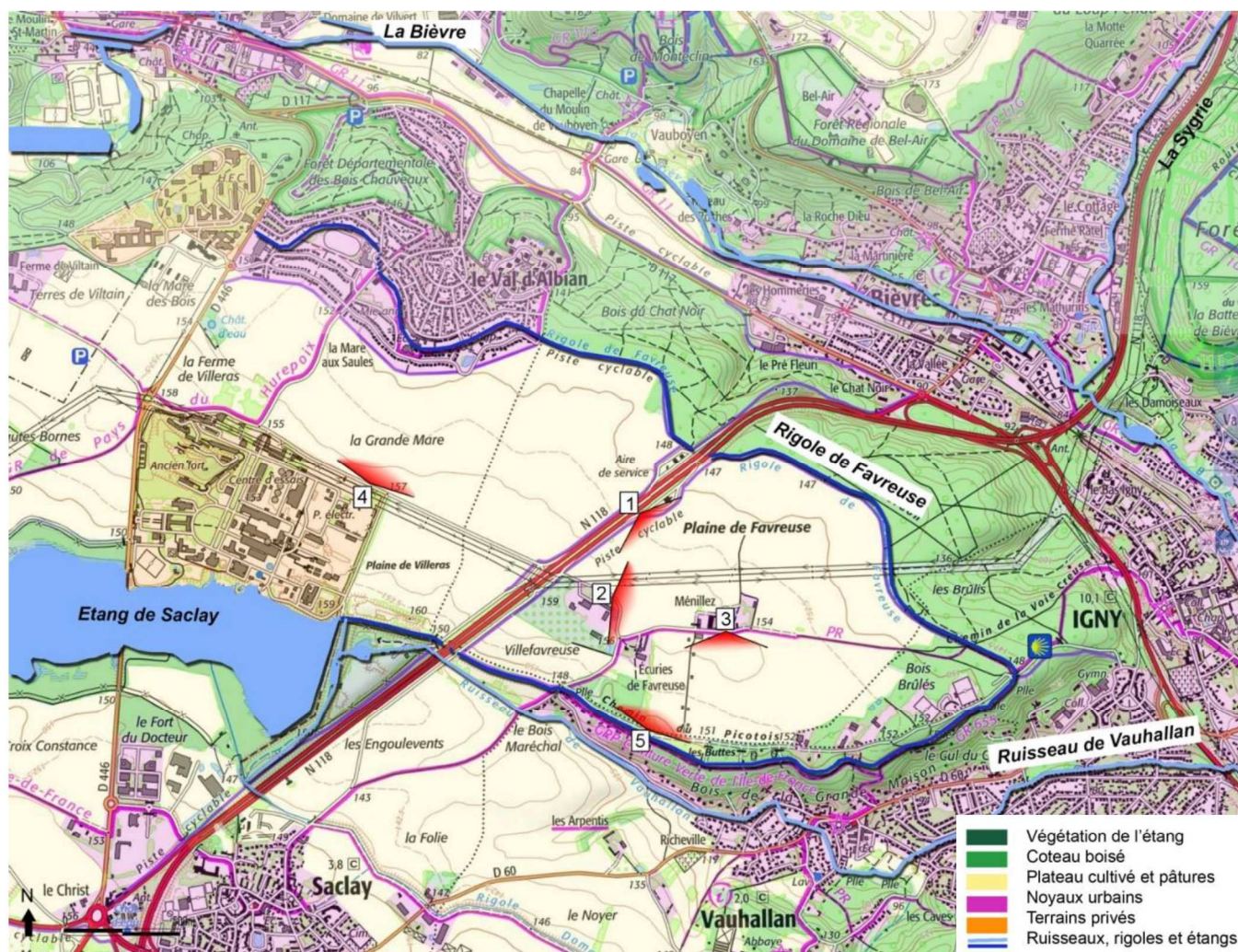


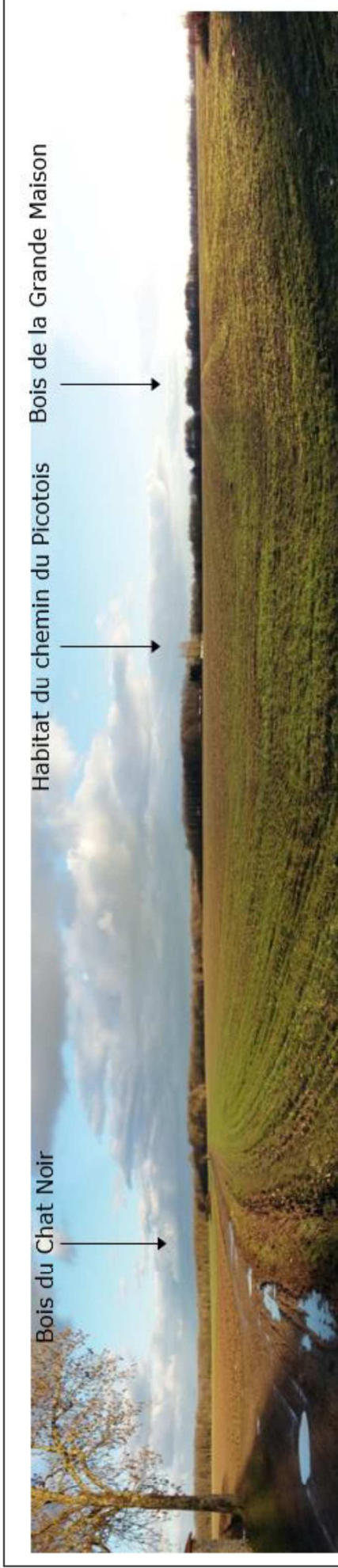
Figure 2 : Localisation des prises de vue



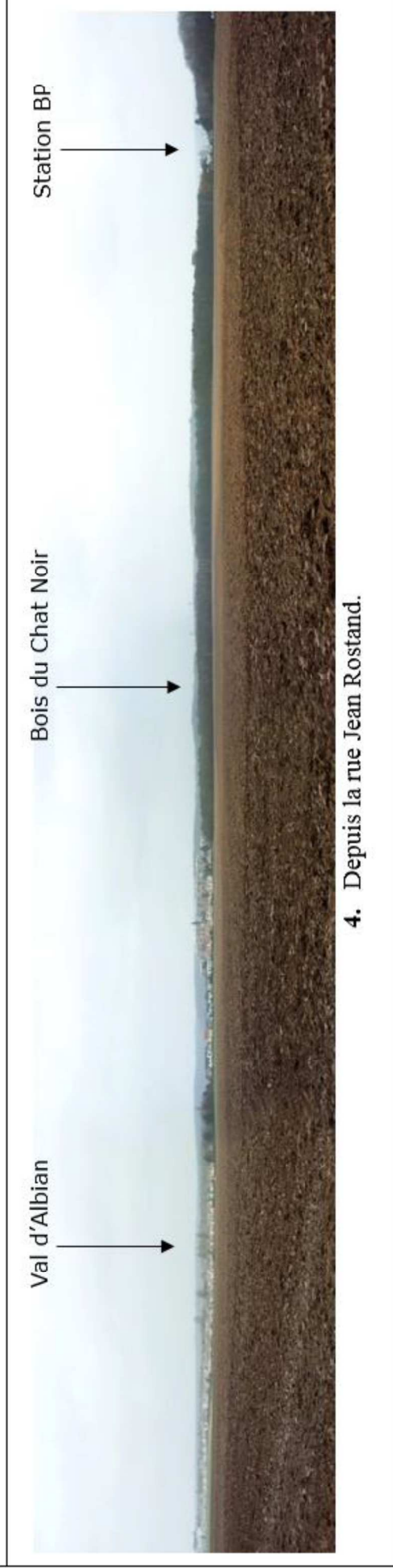
1. Depuis la piste cyclable, près de la station ESSO.



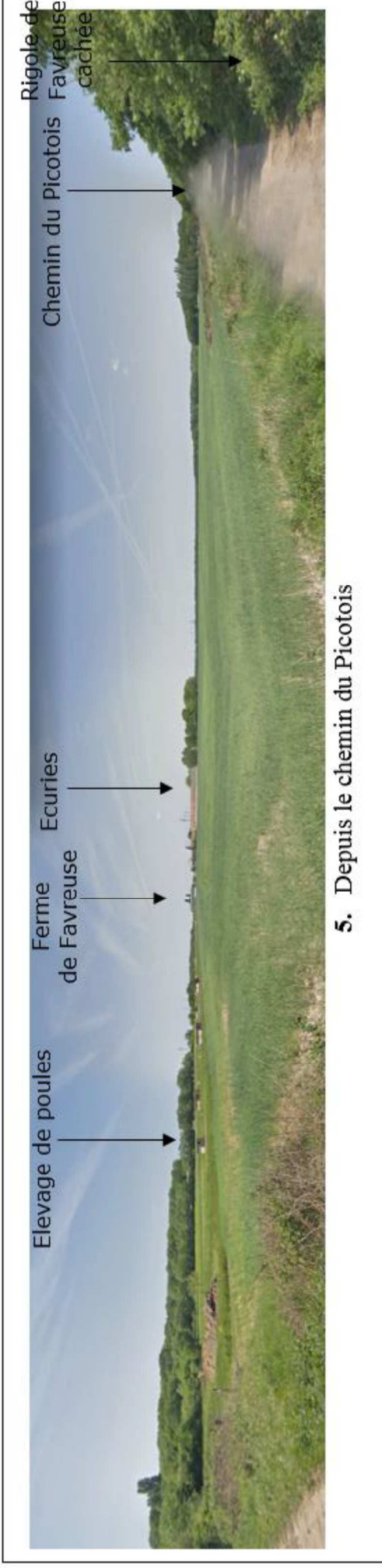
2. Depuis le chemin de Favreuse, après les pépinières Allavoine.



3. Depuis le chemin de Favreuse, après les écuries.



4. Depuis la rue Jean Rostand.



Annexe 3-2 : Les séquences paysagères de la rigole de Favreuse

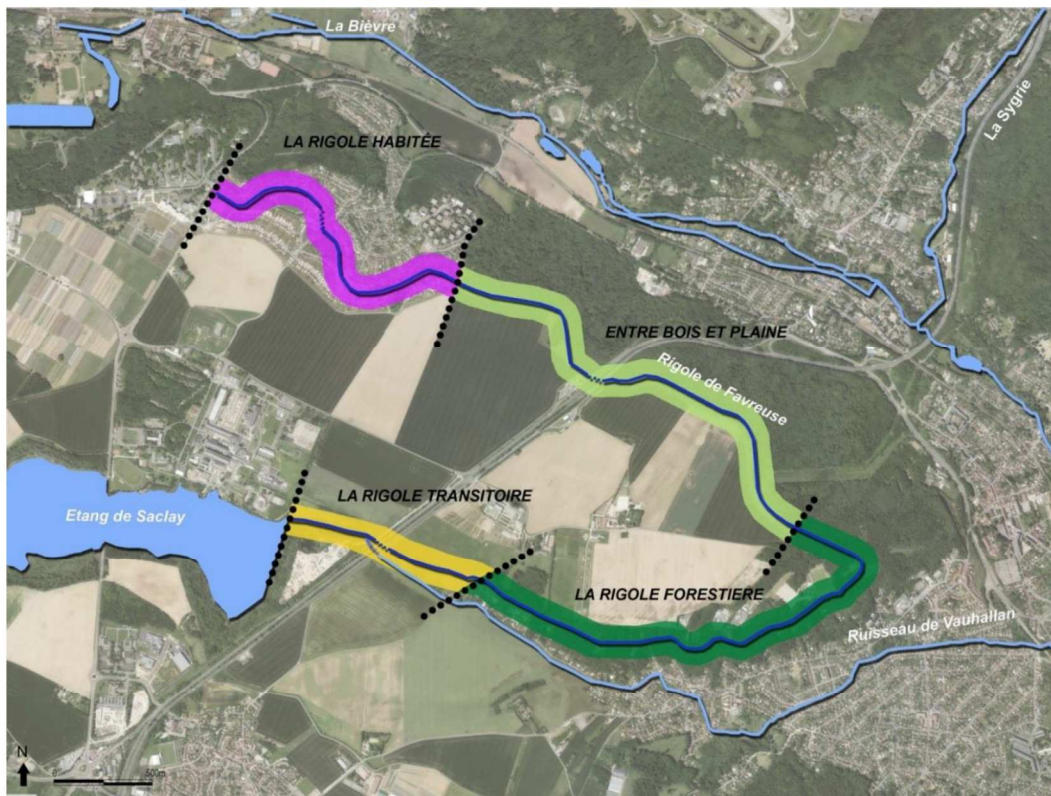


Figure 3 : Localisation des séquences paysagères de la rigole de Favreuse

Le projet de travaux ne concerne pas la rigole habitée. Les clichés ont été pris début février 2019 (01 au 03/02/2019).

La rigole entre Bois et plaine

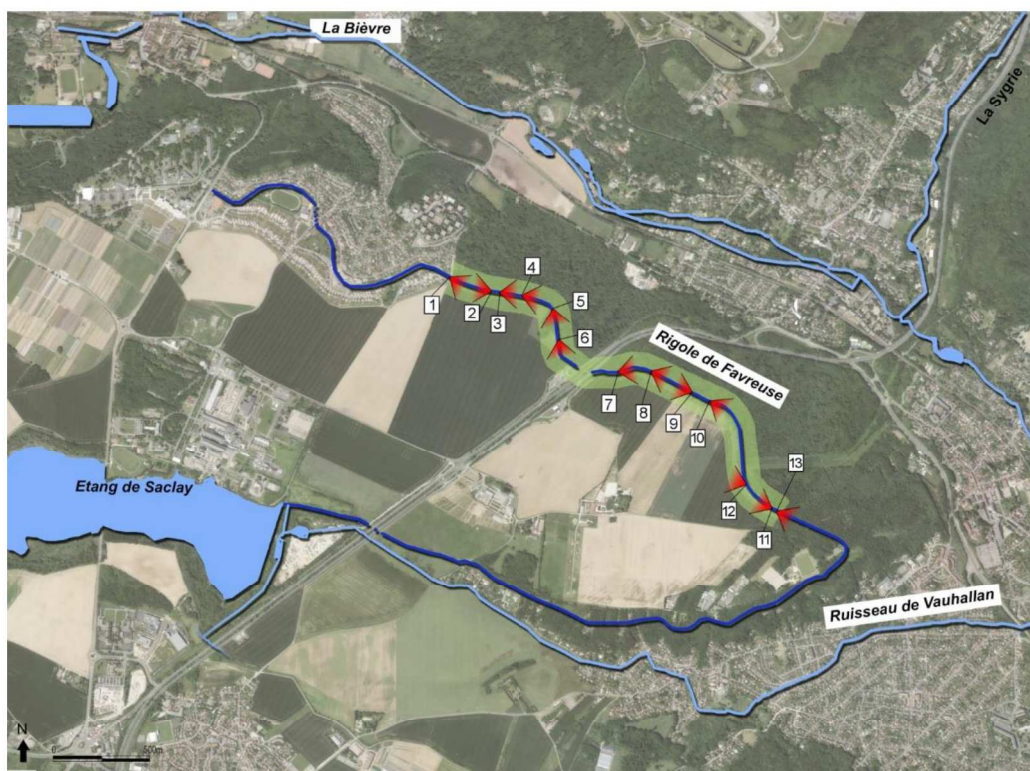


Figure 4 : Localisation des photos permettant d'illustrer la séquence paysagère de rigole « entre bois et plaine »



1. La sortie du Val d'Albian ouvre les horizons sur la plaine de Favreuse et le Bois du Chat Noir.



2. La sortie du Val d'Albian, avec vue sur le centre d'essais de Saclay.



3. La rigole longe paisiblement la piste cyclable et la plaine de Favreuse.



4. La rigole est encombrée par des broussailles et autres embâcles.



5. La rigole traverse une micro séquence où le Bois du Chat Noir se trouve de chaque côté de celle-ci.



6. La rigole vient se heurter à la station-service de la N118.



7. La rigole longe l'alignement de chênes de la forêt du Chat Noir. La plaine s'ouvre sur les écuries de Favreuse, au centre de celle-ci.



8. Le niveau d'eau de la rigole est très haut ; les pieds des chênes des berges se retrouvent dans l'eau.



9. Par endroits, la rigole sort de son lit.



10. L'alignement de chênes en bordure de piste cyclable marque le tracé de la rigole.

La rigole forestière

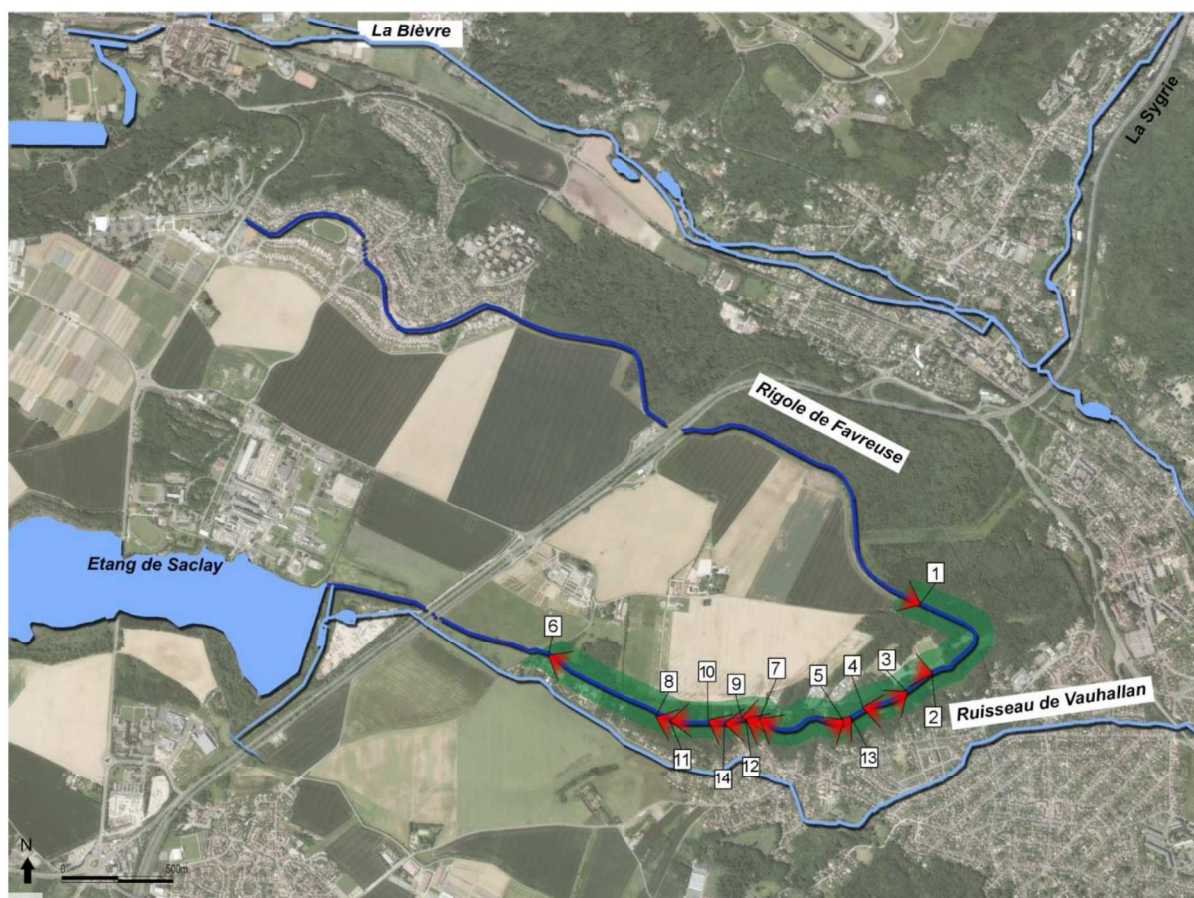


Figure 5 : Localisation des photographies permettant d'illustrer la rigole forestière



1. La rigole remplie d'eau file doucement vers la plaine de Favreuse.



2. Le parking des Bois Brûlés.



3. Le GR encadré par de nombreux chênes, suit le chemin de la rigole.



4. Le lit de la rigole dans une section assez large.



5. Habitat fait de tôles, longeant le GR.



6. Habitat bien entretenu, et intégré dans la forêt.



7. En position de belvédère, la vue sur Vauhallan.



8. Passage rudimentaire au-dessus la rigole



9. Ponton de bois au-dessus de la rigole.



10. Petit ouvrage en pierres.



11. Pentes raides des berges.



12. La rigole canalisée.



13. Pentes douces et lit étroit.



14. La rigole et son GR, en crête de coteau, et ses vues sur Vauhallan, et sur son coteau boisé habité.

La rigole Transitoire

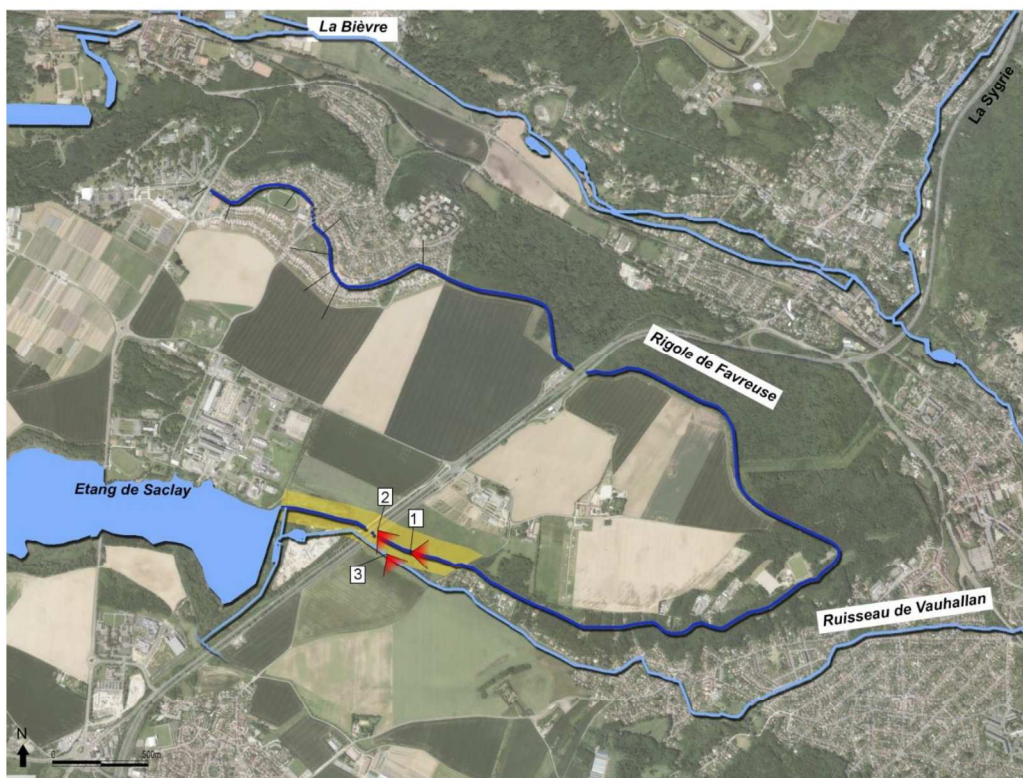


Figure 6 : Localisation des photos permettant d'illustrer la séquence de rigole transitoire



1. La forêt s'efface et laisse place progressivement aux pâtures de chevaux de la plaine. La demeure du lieu-dit Favreuse est un élément fort du paysage. On perçoit également les pépinières Allavoine.



2. Depuis la piste cyclable longeant la N118, on perçoit l'ourlet végétal de la rigole de Favreuse, et la ferme de Trubuil au loin.



3. Le ru de Vauhalla, le long de la rue de Favreuse.

Annexe 4 : Plan du projet

Installation d'un ouvrage limitateur de débit et élargissement du lit de la rigole

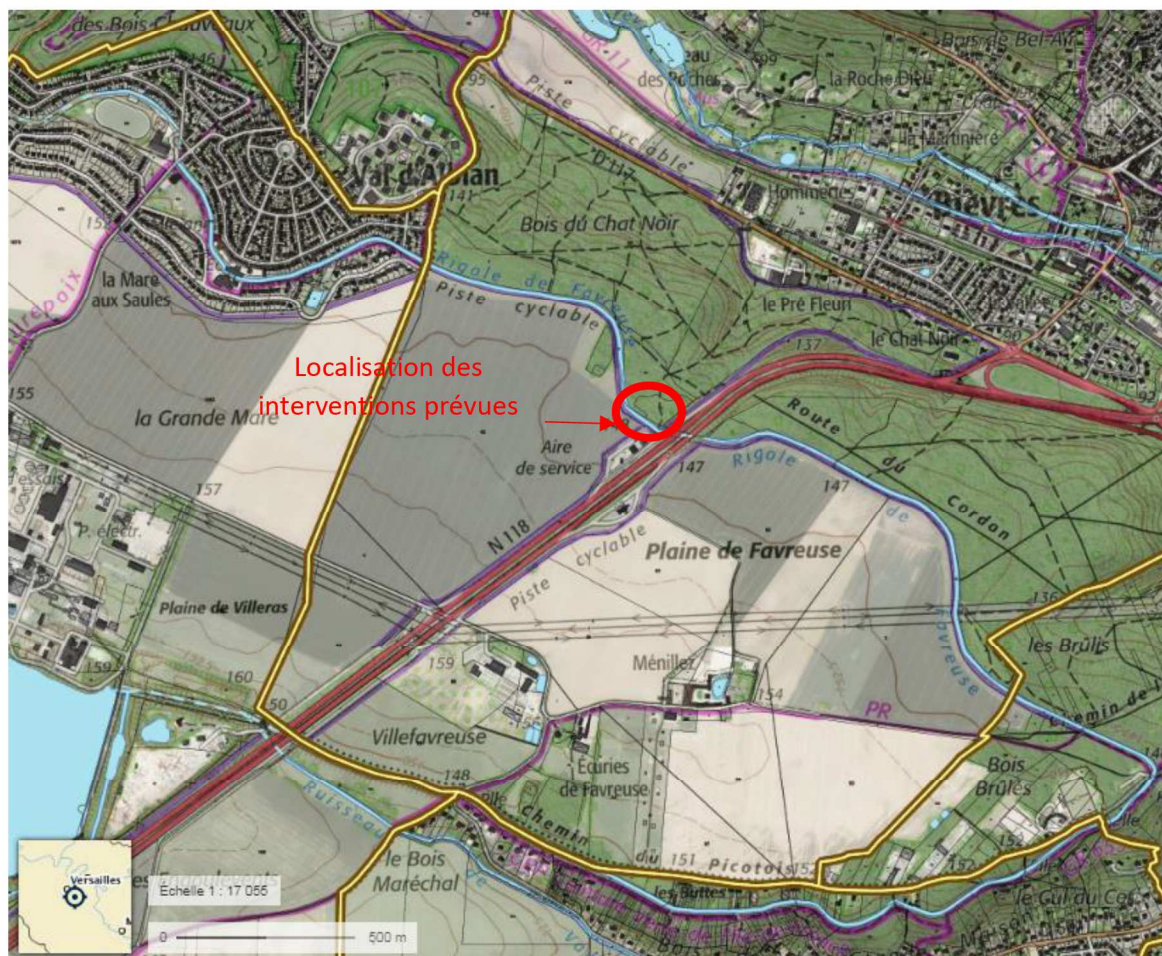


Figure 7 : Localisation des travaux

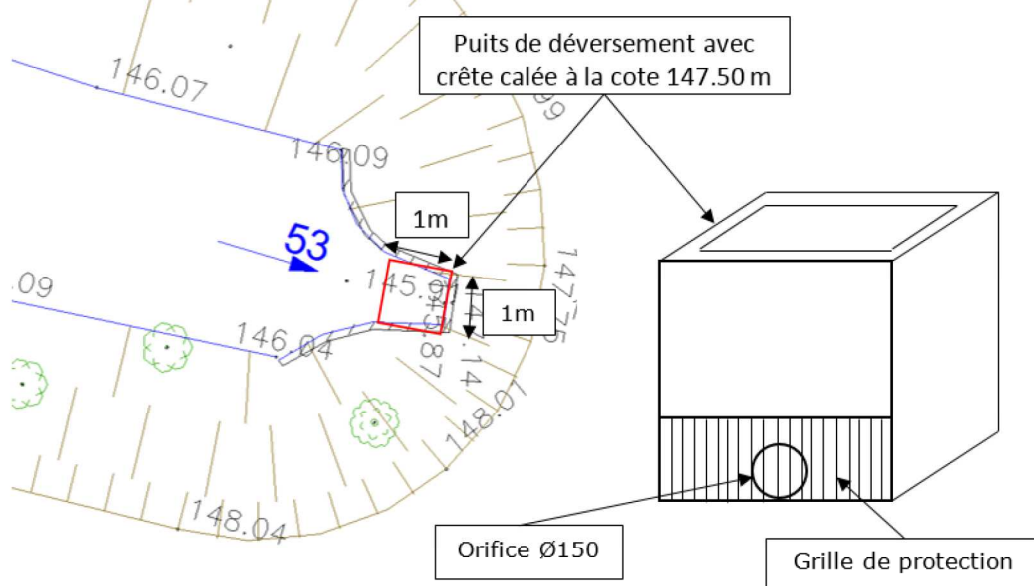


Figure 8 : Schéma de principe de l'ouvrage de limitation du débit à l'aval du tronçon 2

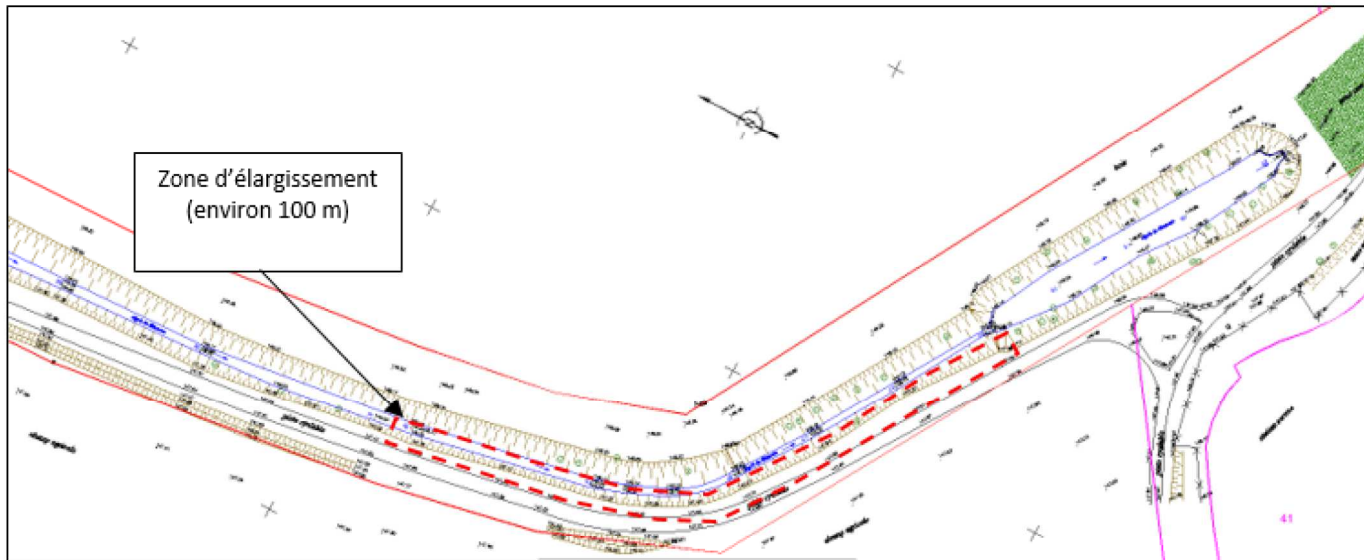


Figure 9 : Linéaire de rigole à élargir

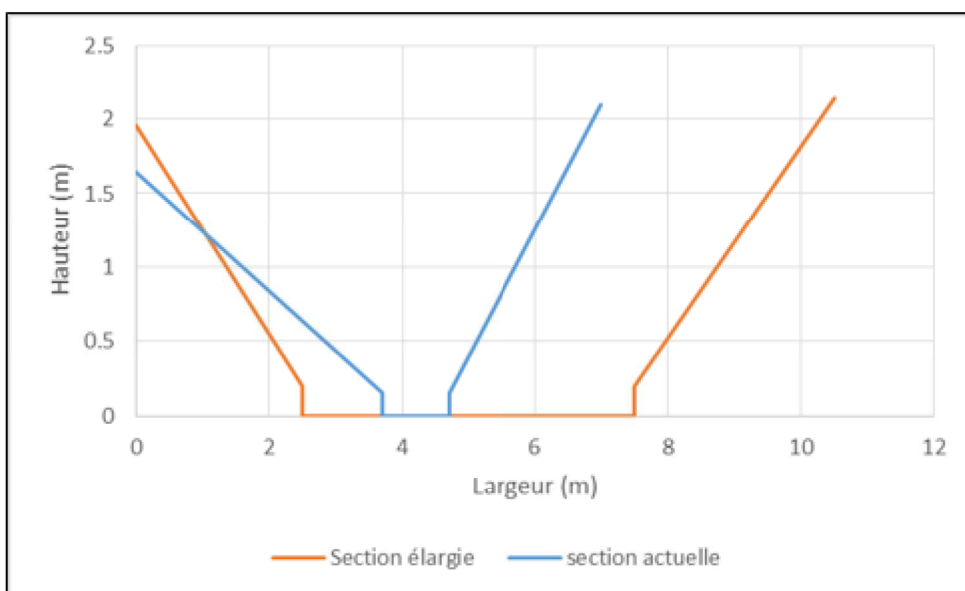


Figure 10 : Section type de la rigole élargie

Linéaire de curage et réaménagement de la partie canalisée -

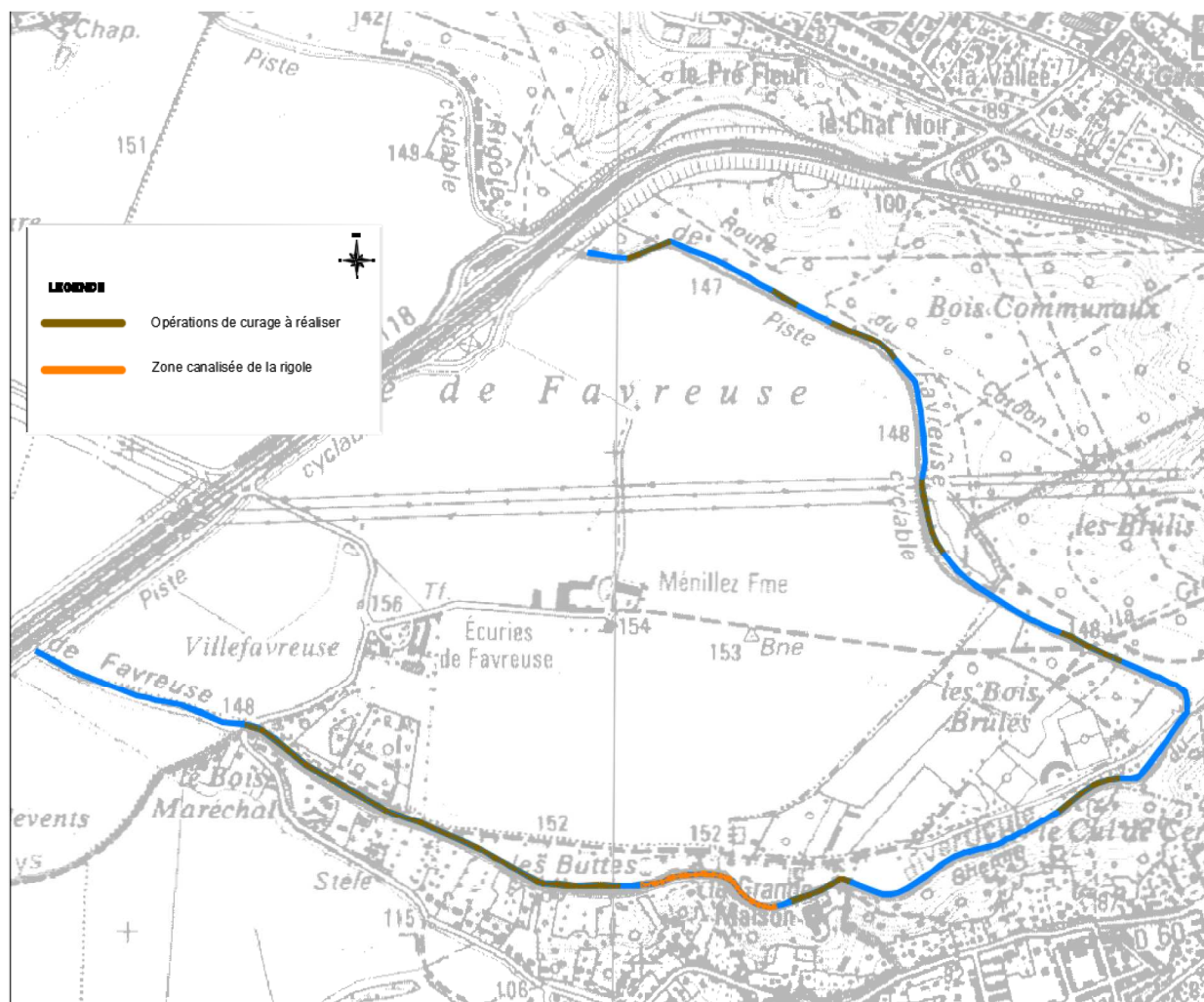


Figure 11 : Localisation des linéaires de curage prévu et du linéaire canalisé à réaménager

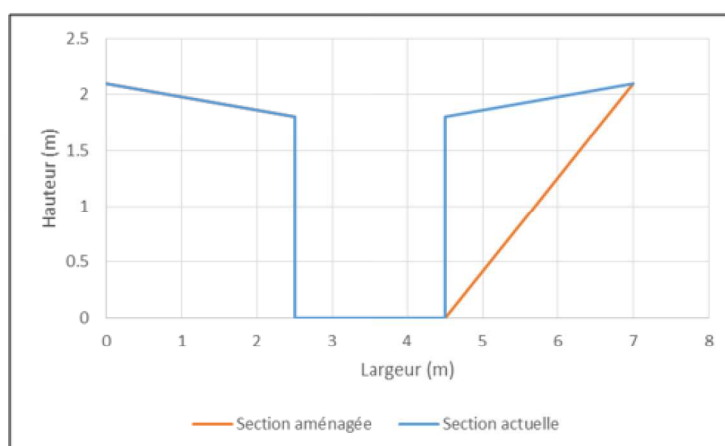
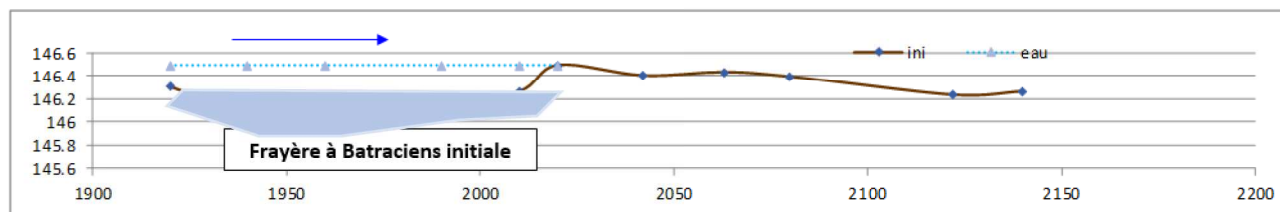


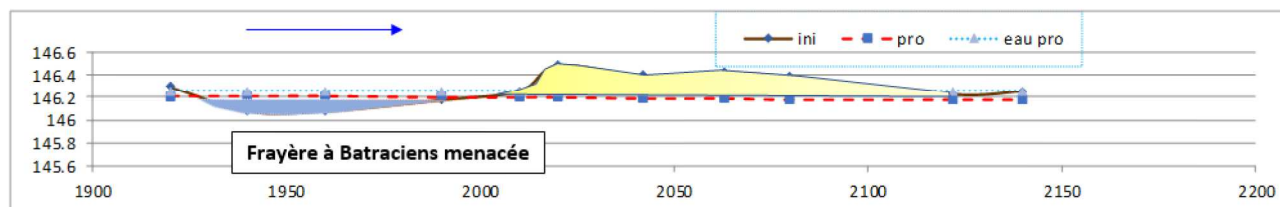
Figure 12 : Principe de réaménagement de la portion canalisée

Concernant le projet de curage, et afin de maintenir les frayères à batraciens, le projet initial a été modifié. La figure ci-dessous présente le nouveau linéaire de rigole à curer, ce linéaire a été réduit et s'accompagne de zones à surcreuser pour le maintien de frayères à batraciens en eau durant la période favorable (hiver-printemps).

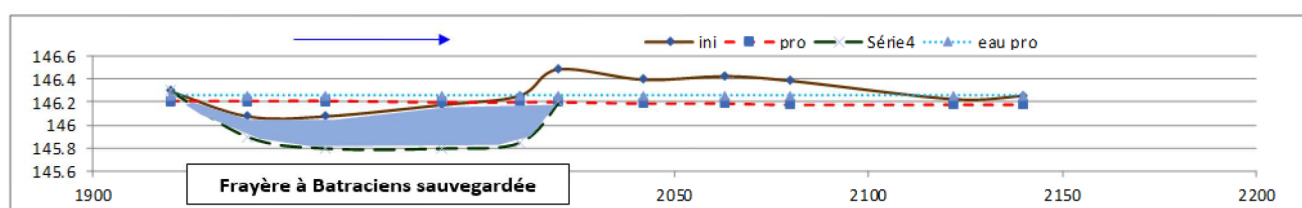
La figure ci-dessous présente le principe de l'aménagement :



Etat initial : dépression suivie d'un atterrissement constituant un haut fond



Projet de travaux initial : rétablissement du profil hydraulique par arasement du haut fond – maintien de la dépression localisée en amont



Mesure d'évitement : Surcreusement de la dépression visant à accroître la profondeur d'eau et la durée d'immersion

Figure 13 : Adaptation du projet par surcreusement ponctuel pour le maintien des frayères à batraciens

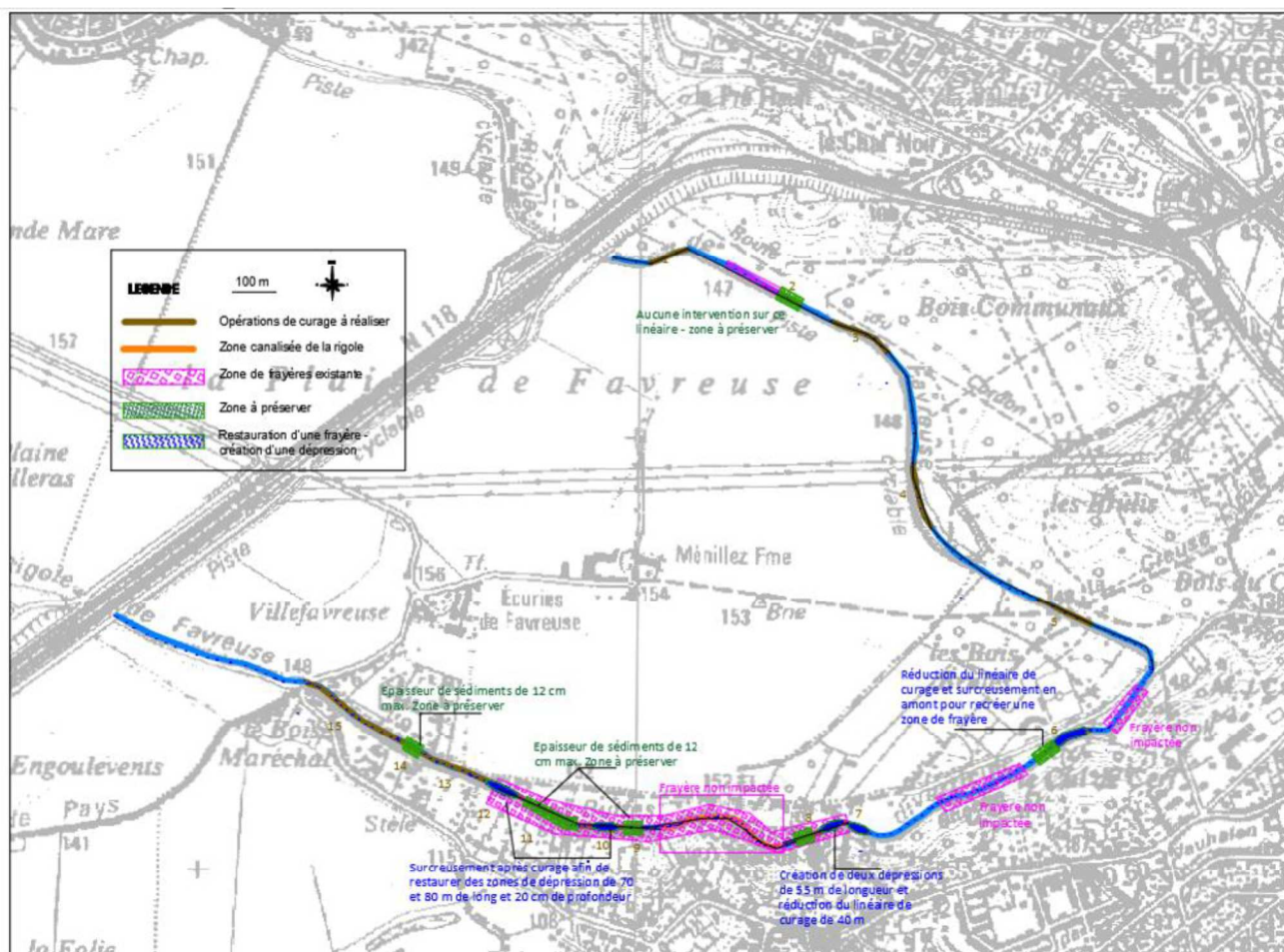


Figure 14 : Localisation des mesures de réduction

Rehaussement ponctuel des berges et ouvrage de délestage

Afin de limiter les débordements de la rigole au niveau des points bas de la berge gauche, les aménagements comportant rehaussement de berges et installation d'un ouvrage de délestage ont été définis.

La figure ci-dessous présente les linéaires de berges concernés. Le linéaire total est de 660 m.

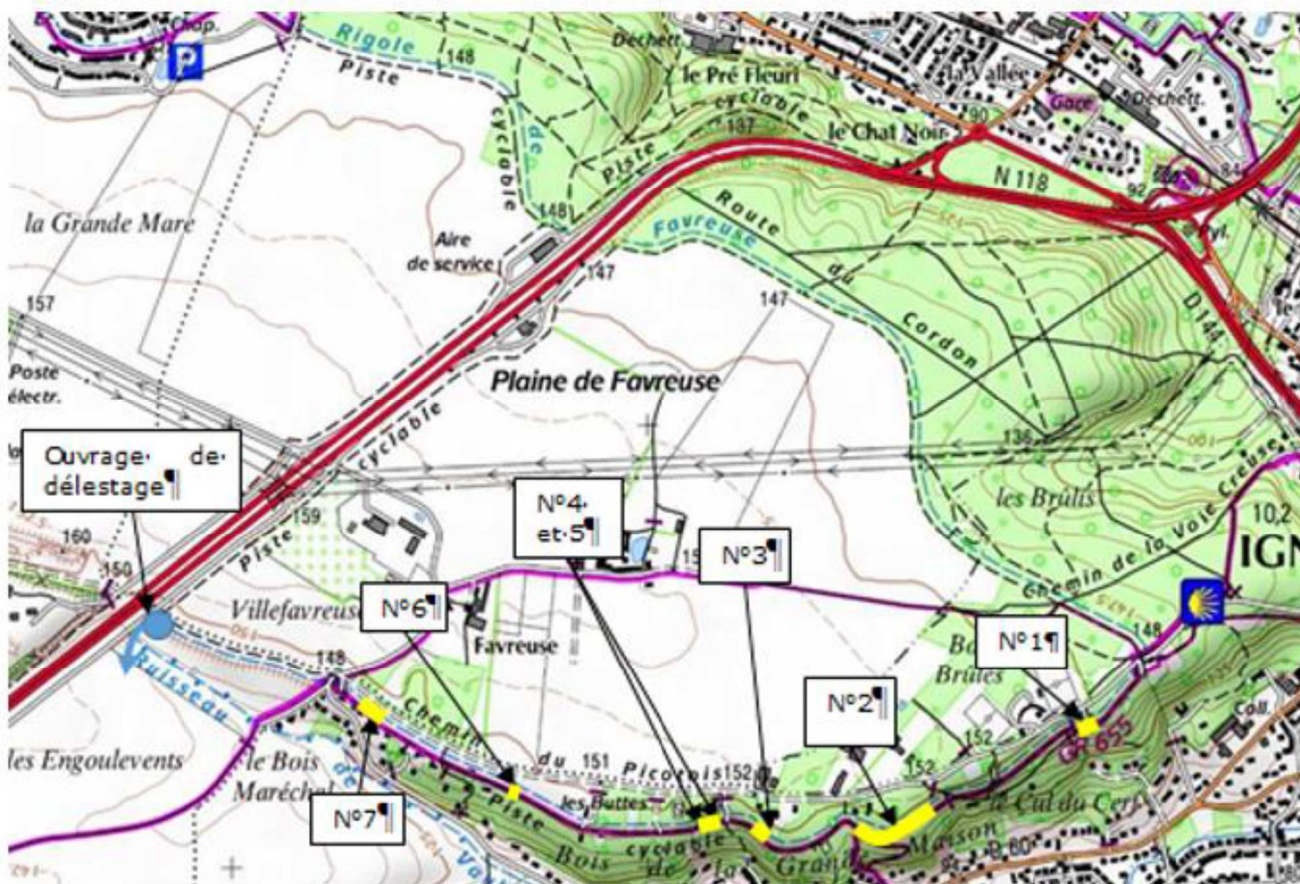


Figure 15 : Localisation des portions de berges de la rigole à rehausser et localisation de l'ouvrage de délestage

Détail de l'ouvrage de délestage

L'ouvrage de délestage, en surverse, de la rigole de Favreuse vers le ru de Vauhallan est implanté à l'amont immédiat de la buse Ø800 sous la RN118.

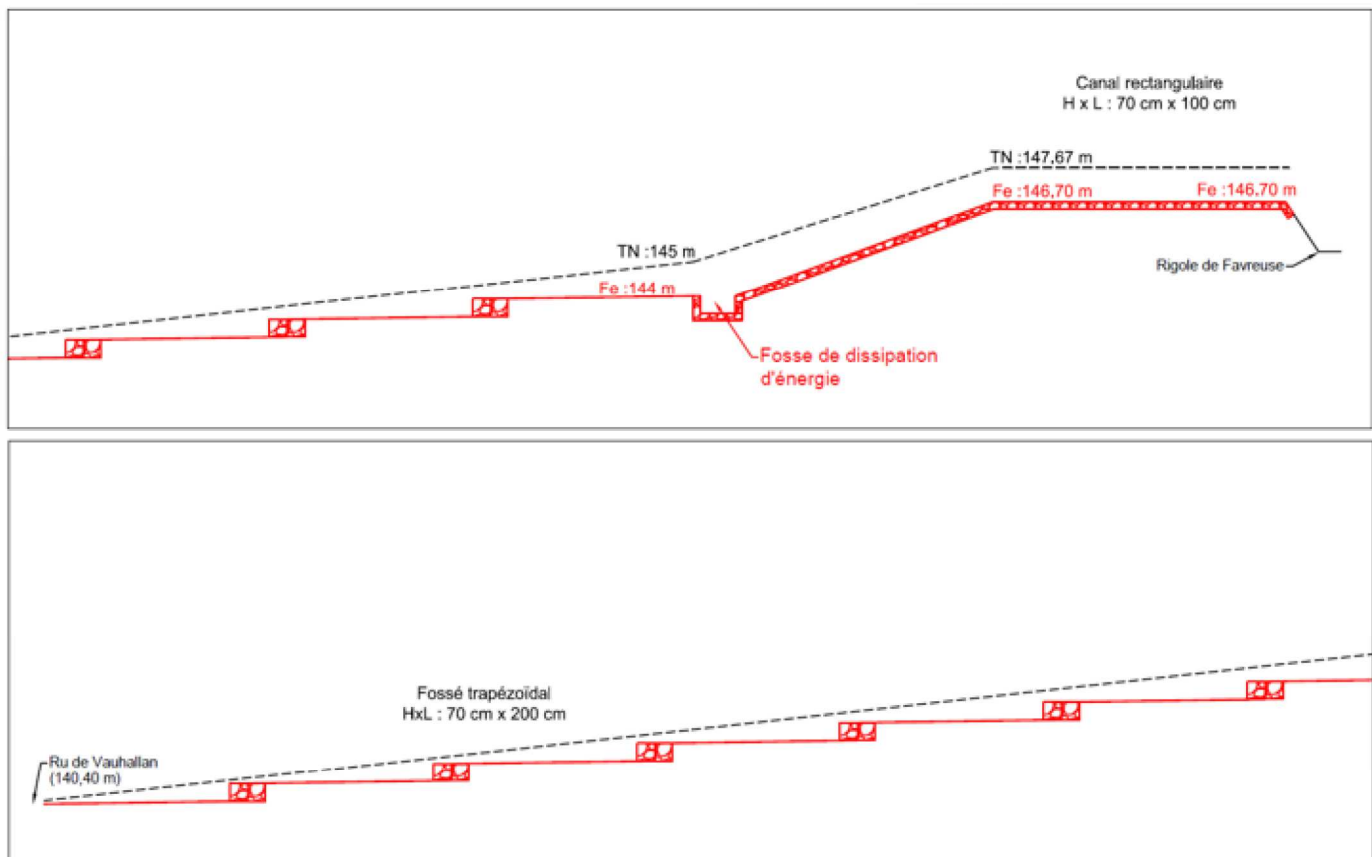
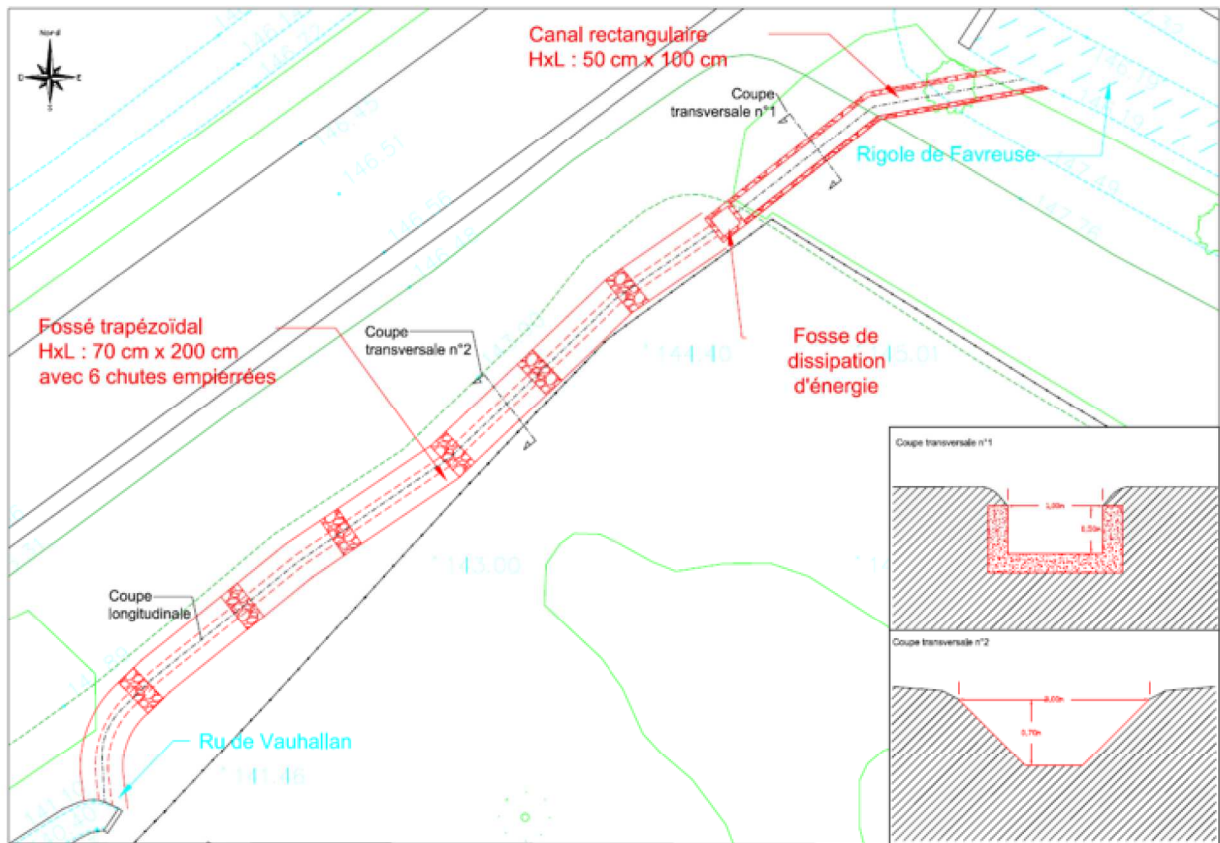
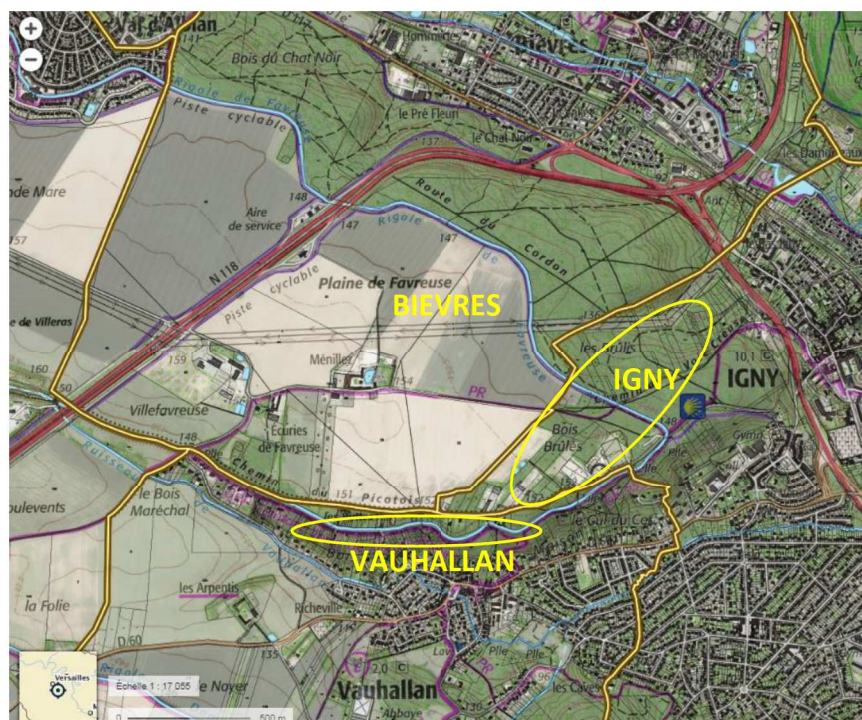


Figure 16 : Vue, coupes et profil en long de principe de l'ouvrage de délestage

Annexe 5 : Plan des abords du projet

La rigole de Favreuse, sur le site du projet de travaux circule en limite du plateau agricole et est bordée sur l'autre rive essentiellement par un massif forestier classé.

Afin de préciser le devenir des abords de la rigole nous présentons ci-dessous les plans d'urbanisme des trois communes concernées par le projet de travaux. On constate que l'ensemble des parcelles bordant la rigole sont classées A (terrains agricoles) ou N (Terrains naturels).



Sur la commune d'Igny,

Le lieu-dit « bois des Brûlés » et le lieu-dit « les Brûlés » sont enregistrés en terrains agricoles « A » et/ou naturel « N ». Les boisements sont des Espaces Boisés Classés (EBC). La zone UL (urbanisée en lotissement) ne jouxte pas la rigole.

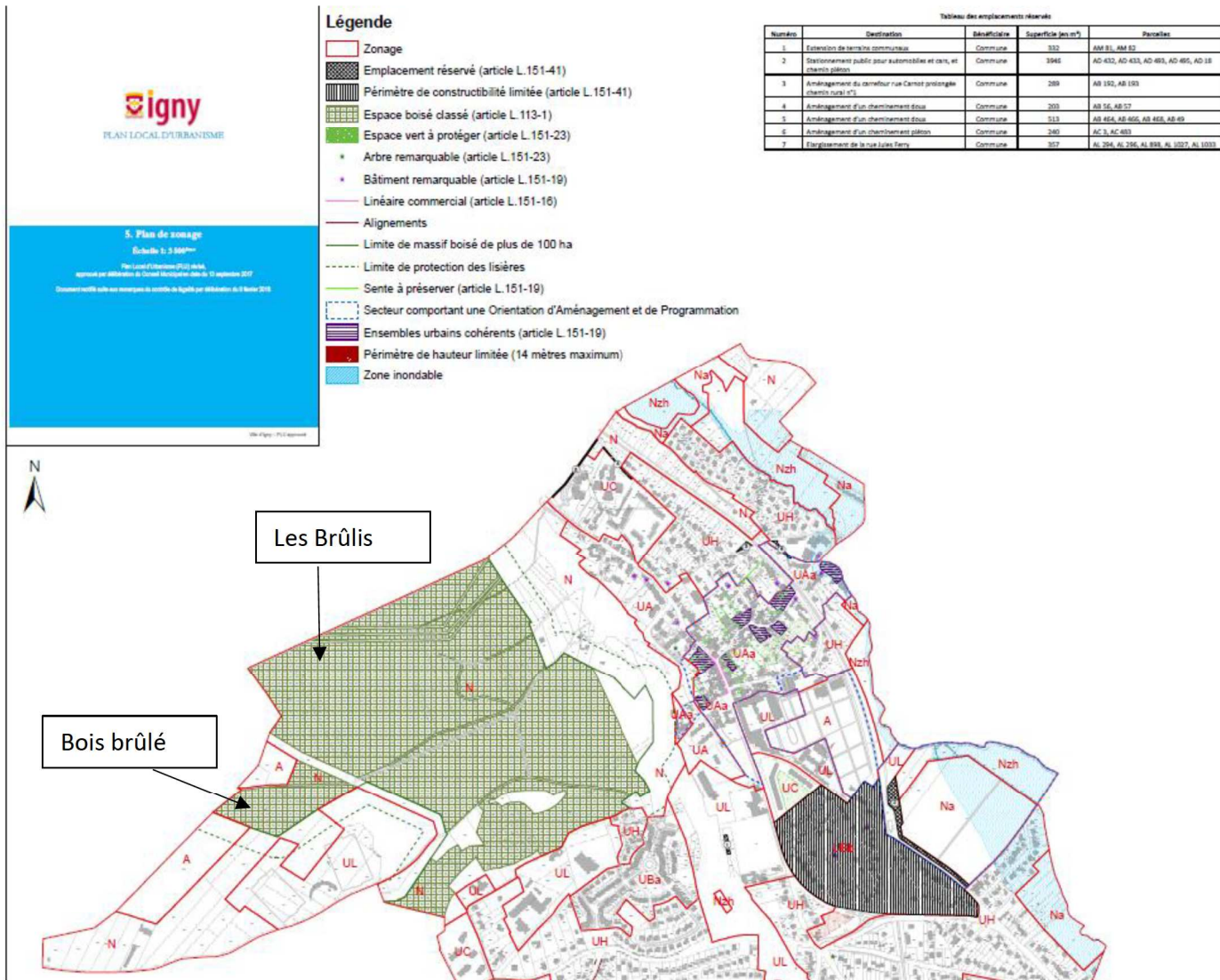


Figure 17 : Extrait du Pan de Zonage de la commune d'Igny

Sur la commune de Bièvres,

Les parcelles sont également classées soit en A, terrain agricole soit en zones naturelles N.

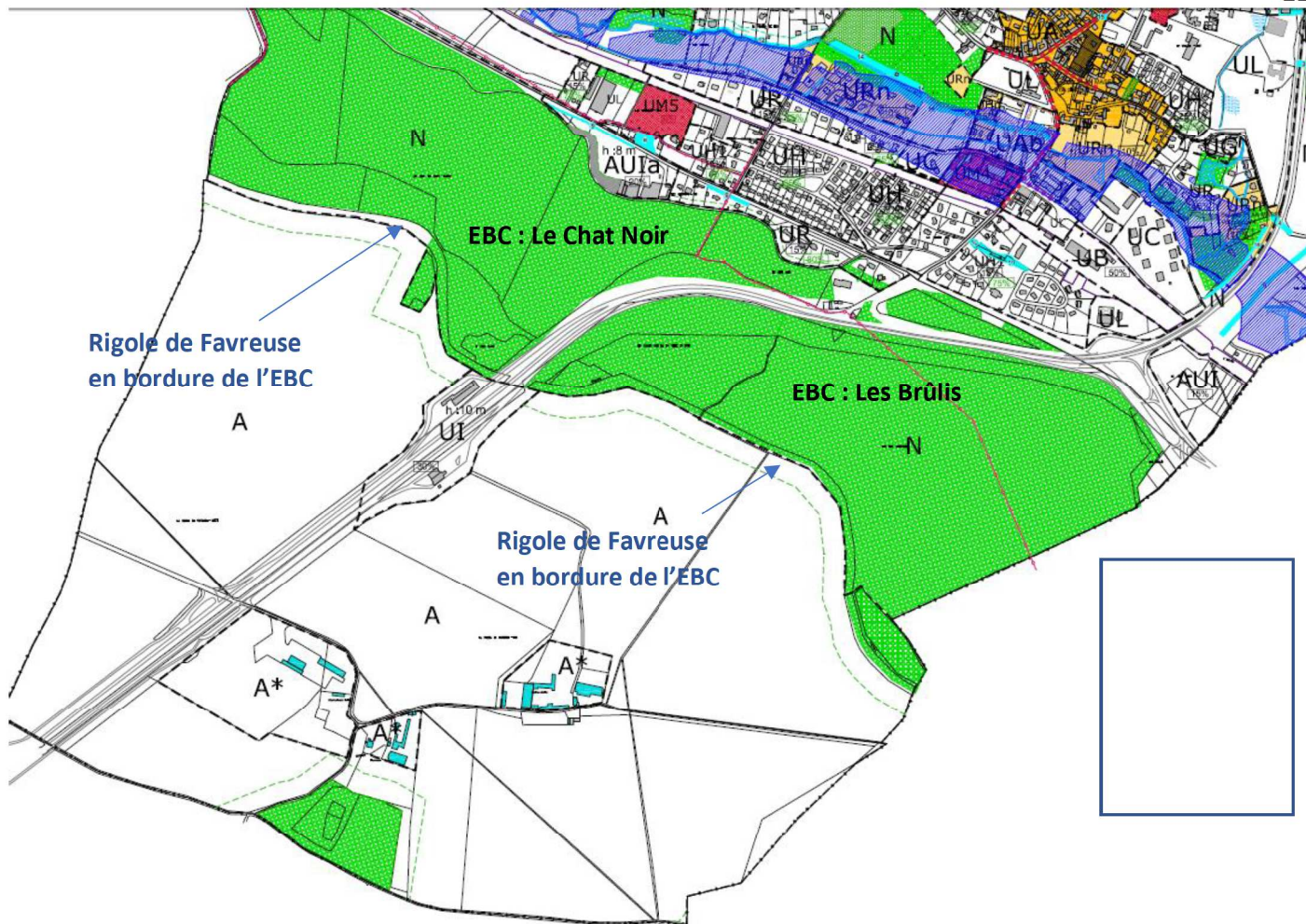


Figure 18 : Extrait du Pan de Zonage de la commune de Bièvres

Enfin sur la commune de Vauhallan, la rigole circule au sein d'un EBC puis longe une zone urbanisée (UC)

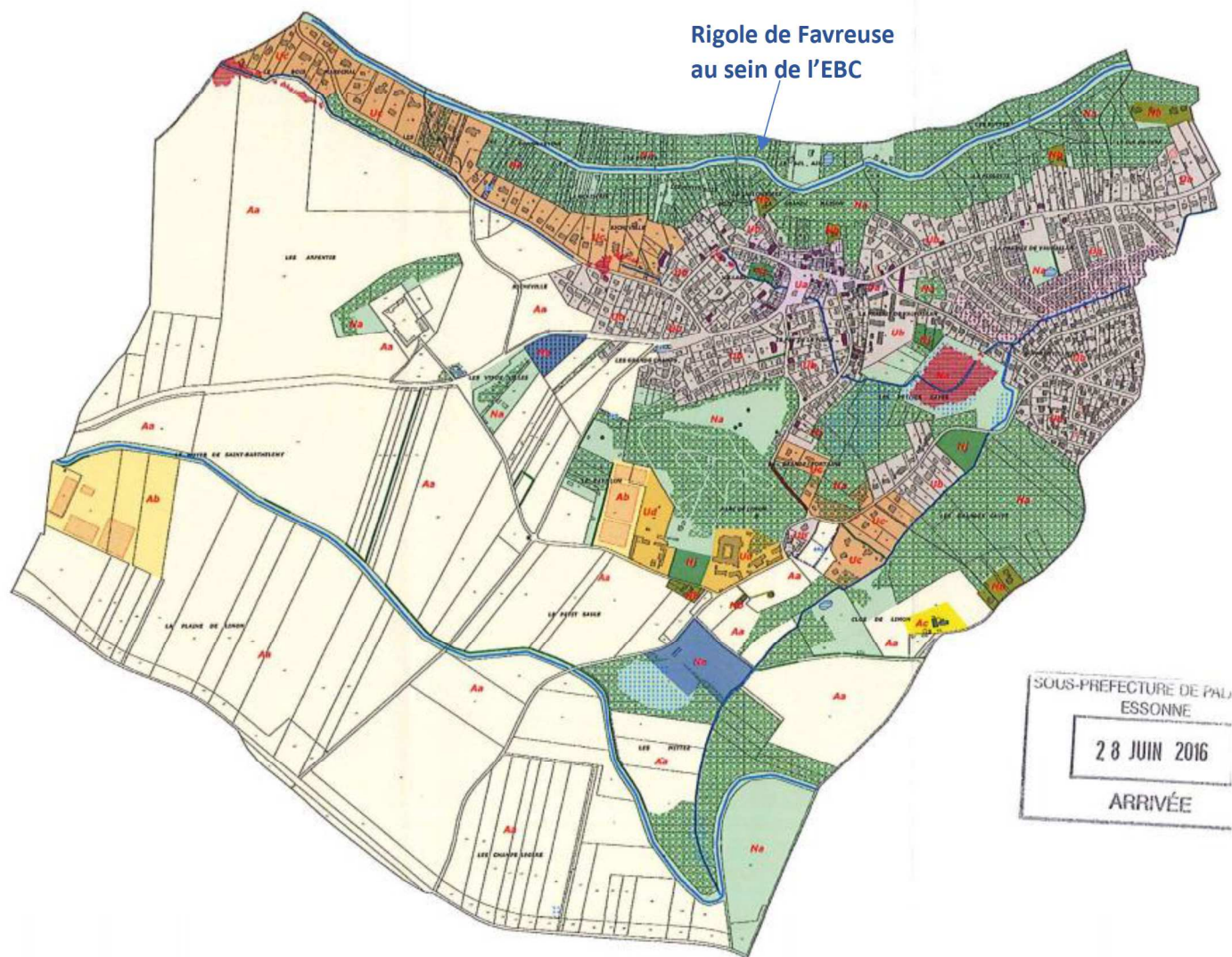


Figure 19 : Plan de zonage de la commune de Vauhallan

Annexe 6 : Localisation du projet dans le réseau Natura 2000

La zone Natura 2000 la plus proche de la rigole est la Zone de Protection Spéciale n°FR1112011 (Massif de Rambouillet et zones humides proches), située à 5,5 km à l'Ouest de la Rigole. Il s'agit d'une zone Natura 2000 – Directive Oiseaux.

Deux autres zones Natura 2000 – directive Habitats, sont présentes sur le territoire bien que plus éloignées de la rigole :

- L'étang de Saint-Quentin situé à 14 km de la zone de travaux
- les tourbières et prairies tourbeuses de la forêt des Yvelines abritent le triton crêté. Ces prairies se situent à plus de 12 km de la rigole.

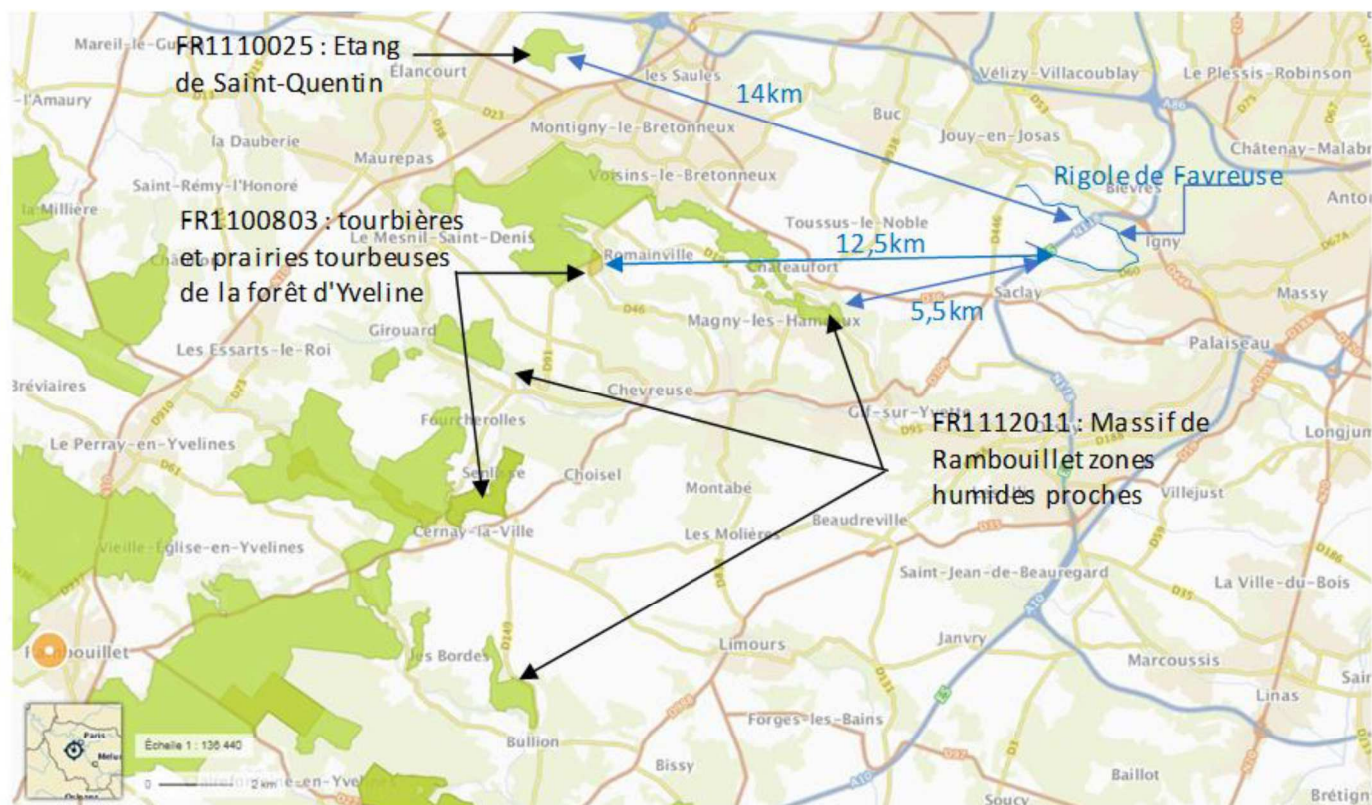


Figure 20 : Réseau Natura 2000 localisé à proximité du site d'étude